



**1 MEDECIN DU DON
CENTRE DE DON DU SANG
SERVICE DE TRANSFUSION SANGUINE DU CHT**

Présentation du Service de Transfusion Sanguine

Le Service de Transfusion Sanguine exerce l'activité de prélèvement du sang humain, sa qualification biologique, la préparation des produits sanguins labiles, leur distribution, leur traçabilité, l'hémovigilance. Ceci pour l'ensemble de la Nouvelle Calédonie ainsi que Wallis et Futuna. Il exerce la gestion et la distribution des Médicaments Dérivés du Sang Humain et leurs analogues recombinants.

Il est le laboratoire d'immuno-hématologie du CHT, et le laboratoire de référence en immuno-hématologie pour la Nouvelle Calédonie et Wallis et Futuna.

Il est le laboratoire d'histocompatibilité du CHT et de la NC

L'activité du STS se répartit sur 2 sites :

- Site CHT Médipôle : Le laboratoire de transfusion (IH, Préparation PSL, QBD, Distribution PSL et MDS, encadrement, gestion des commandes, secrétariat) et le laboratoire d'histocompatibilité
- Site Pacifique Arcade : Le Centre du Don de Sang (Don du sang, saignées thérapeutiques, secrétariat)

Effectif actuel

- 2 praticiens hospitaliers médecins-hémobiologistes
- 1 assistant pharmacien-hémobiologiste
- 1,3 médecin du don

Le médecin du don

- Expériences et compétences souhaitées

- . Doctorat en médecine
- . Expérience en médecine du don souhaitée

- Fonctions et missions exercées

- . Participation à l'ensemble des activités du Centre du Don de Sang du Service de Transfusion Sanguine
 - ' Entretien médical pré-don
 - ' Surveillance du don
 - ' Contrôles post-dons
 - ' Courriers médicaux
 - ' Collectes extérieures
 - ' Saignées thérapeutiques
 - ' Suivi de l'activité
 - ' Hémovigilance donneurs
- . Le médecin du don n'exerce pas d'activité d'hémobiologie, il est référent pour l'équipe du centre du don, d'autres tâches peuvent être demandées par la hiérarchie

- Localisation

- . Centre du Don de Sang à Pacifique Arcade
- . Collectes extérieures occasionnelles

Conditions de candidatures

Conditions générales : les candidats au poste d'assistant doivent :

1. Etre de nationalité française, sous réserve des engagements souscrits pour la France et applicables en Nouvelle Calédonie, ou être ressortissant de l'un des Etats membres de la communauté européenne ou d'Andorre
2. Remplir les conditions requises pour l'exercice de la profession de médecin, de pharmacien ou de chirurgien-dentiste en Nouvelle-Calédonie
3. N'avoir pas fait l'objet d'une condamnation comportant privation des droits civiques
4. Etre en position régulière au regard des lois sur le recrutement de l'armée et sur le service national
5. Remplir les conditions d'aptitude physique et mentale pour l'exercice des fonctions hospitalières postulées
6. S'engager à établir sa résidence principale à proximité de l'établissement où il exercera, sauf dérogation temporaire motivée accordée par le Médecin Inspecteur Territorial de la Santé pour les distances supérieures à dix kilomètres

Les intéressés ne peuvent faire acte de candidature que sur les postes publiés dans la discipline ou la spécialité correspondant à leur(s) diplôme(s).

Conditions d'emploi

1. Contrat :

Contrat d'une durée indéterminée à 40 ou 80% (ordonnance n°85/1181 du 13 novembre 1985 relative aux principes directeurs du droit du travail) selon les candidatures.

2. Conditions de recrutement :

Suivant la réglementation en vigueur

Date de clôture :

Prise de fonctions :

**Renseignements complémentaires à demander par e-mail : Docteur Frédéric TOUZAIN (Chef de service)
: frederic.touzain@cht.nc**

Modalités de dépôt des candidatures : clôture le 30/04/2019

Les dossiers de candidatures sont à adresser

A la Direction Générale/Affaires Médicales

BP J5 – 98849 Nouméa – Nouvelle Calédonie

E-Mail : veronique.brunner@cht.nc

Tel : 208006

Le dossier de candidature doit être présenté de manière à faire ressortir les qualifications du candidat, titres et travaux et comportera, au minimum, les pièces suivantes :

1. une demande manuscrite mentionnant la spécialité et la fonction souhaitée
2. un curriculum vitae détaillé avec photo d'identité
3. un exposé des titres avec photocopies des diplômes et des titres obtenus et fonctions hospitalières exercées
4. un extrait d'acte de naissance ou une copie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité
5. un extrait du casier judiciaire n° 3
6. un certificat médical d'aptitude physique et mentale à servir outre-mer et à exercer les fonctions postulées, établi par un médecin agréé
7. une attestation d'inscription à l'ordre professionnel concerné, datant de moins de trois mois, faisant mention de la qualification ordinaire
8. un justificatif de la position du candidat au regard des lois sur le recrutement de l'armée et sur le service national

Les pièces justificatives demandées aux alinéas **4, 5, 6 et 7 ci-dessus**, doivent avoir été établies dans un **délai maximum de 3 mois avant la date d'expédition du dossier de candidature**.